

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2562

20 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>BEBAU Swiss Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>122932</b>	<b>Limat S.à r.l.</b> .....	<b>122934</b>
<b>BlackRock Agriculture Fund</b> .....	<b>122957</b>	<b>Media Market Consultant S.A.</b> .....	<b>122930</b>
<b>Borgo Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>122930</b>	<b>Plummer Investments SA</b> .....	<b>122975</b>
<b>Cinsa S.A.</b> .....	<b>122951</b>	<b>Qubo Retail</b> .....	<b>122931</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122960</b>	<b>Renson Investment S.A.</b> .....	<b>122943</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122964</b>	<b>Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l.</b> .....	<b>122964</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122974</b>	<b>Sapera AG</b> .....	<b>122947</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122974</b>	<b>Sapera AG</b> .....	<b>122947</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122964</b>	<b>Seahorse S.A.</b> .....	<b>122930</b>
<b>Columbus Holding S.A.</b> .....	<b>122975</b>	<b>Sesterce Investments S.A.</b> .....	<b>122930</b>
<b>Eurostamm A.G.</b> .....	<b>122951</b>	<b>Shield S.A.</b> .....	<b>122931</b>
<b>Fita 2 S. à r.l.</b> .....	<b>122934</b>	<b>Shield S.A.</b> .....	<b>122932</b>
<b>Fondation pour le développement de la coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences</b> .....	<b>122933</b>	<b>Shield S.A. Holding</b> .....	<b>122931</b>
<b>HEP Luxwell S.A.</b> .....	<b>122931</b>	<b>Shield S.A. Holding</b> .....	<b>122932</b>
<b>HEP Luxwell S.A.</b> .....	<b>122931</b>	<b>SPR Soparfi SA</b> .....	<b>122961</b>
<b>Immovina Invest S.A.</b> .....	<b>122932</b>	<b>Taomina S.A.</b> .....	<b>122932</b>
<b>J-J. Partners S.A.</b> .....	<b>122974</b>	<b>VM Europe S.A.</b> .....	<b>122945</b>

**Seahorse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 72.949.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121716/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Sesterce Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 86.452.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121718/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05577. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

---

**Borgo Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2008128300/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00149. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Media Market Consultant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 34.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128301/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Qubo Retail, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 121.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128305/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01932. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**HEP Luxwell S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 100.052.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128306/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01592. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**HEP Luxwell S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 100.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128307/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01588. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Shield S.A., Société Anonyme,  
(anc. Shield S.A. Holding).**Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008128284/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00984. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Shield S.A., Société Anonyme,  
(anc. Shield S.A. Holding).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008128287/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00983. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**BEBAU Swiss Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 120.567.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128288/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02152. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Immovina Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 77.168.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128309/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01576. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Taomina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 71.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008128352/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00135. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Fondation pour le développement de la coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg G 74.

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

**ONT COMPARU:**

- 1) Dr. Ekkehard STORCK, demeurant à D-83684 Tegernsee, Luxburgweg, 4,
- 2) Monsieur Pierre SECK, demeurant à L-2241 Luxembourg, 13, rue Tony Neumann,
- 3) Monsieur Ernst Wilhelm CONTZEN, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
- 4) Dr. Manfred OSTEN, demeurant à D-53177 Bonn, Weißdornweg 23,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la «Fondation pour le Développement de la coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 126 de 1995, page 6013. Les statuts en ont été modifiés suivant actes notariés du 8 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 934 du 28 décembre 1998 et du 11 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 231 du 27 mars 2000.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital initialement doté à la Fondation au montant de EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents) à concurrence de EUR 130.266,19 (cent trente mille deux cent soixante-six euros dix-neuf cents) pour le porter à EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros) par transfert des résultats de la Fondation au capital doté à concurrence d'un montant de EUR 130.266,19 (cent trente mille deux cent soixante-six euros dix-neuf cents).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats par le bilan de la Fondation au 31 décembre 2007, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** La Deutsche Bank Luxembourg S.A. a apporté à la fondation lors de sa constitution une somme de EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents). Par décision du Conseil d'Administration du 12 juin 2008, cette dotation a été augmentée jusqu'à EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros).»

*Approbation*

La présente modification des statuts est soumise à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à l'article 32 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. STORCK, P. SECK, E. W. CONTZEN, M. OSTEN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2008. Relation: LAC/2008/24238. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

*Approbation*

La modification des statuts de la fondation dénommée «Fondation pour le Développement de la Coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences» a été approuvée par arrêté grand-ducal du 5 septembre 2008.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008129166/242/54.

(080150656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Fita 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.086.275,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.931.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 8 mars 2007 que:

Permira Europe II L.P. 1 a transféré 207 parts sociales détenues dans la Société à Gianluca Andena, né à Parma (Italie) le 11/10/1958, ayant son adresse professionnelle à Via San Paolo 10, I-20121 Milan

Permira Europe II L.P. 2 a transféré 306 parts sociales détenues dans la Société à Guido Paolo Gamucci, né à Rome (Italie) le 08/07/1952, ayant son adresse professionnelle à Akasaka Intercity Building 3F, 1-11-44 Akasaka, Minato-ku 107-0052, Tokyo

Permira Europe II C.V. 4 a transféré 15 parts sociales détenues dans la Société à Nicola Volpi, né à Milan (Italie) le 03/10/1961, ayant son adresse professionnelle à Via San Paolo 10, I-20121 Milan

Permira Europe II L.P. 2 a transféré 16 parts sociales détenues dans la Société à Nicola Volpi, précité

Permira Europe II C.V. 3 a transféré 14 parts sociales détenues dans la Société à Nicola Volpi, précité

Permira Europe II C.V. 4 a transféré 6 parts sociales détenues dans la Société à Paolo Colonna, né à Turin (Italie) le 23/05/1948, ayant son adresse professionnelle à Via San Paolo 10, I-20121 Milan

Permira Europe II Co-investment Scheme a transféré 6 parts sociales détenues dans la Société à Paolo Colonna, précité

Schroder Ventures Investments Limited a transféré 20 parts sociales détenues dans la Société à Paolo Colonna, précité

Schroder Ventures Investments Limited a transféré 2 parts sociales détenues dans la Société à Federico Saruggia, né à Como (Italie) le 07/06/1962, ayant son adresse professionnelle à Via San Paolo 10, I-20121 Milan

Il en résulte qu'à compter du 8 mars 2007, les associés de la Société sont:

	Parts sociales
- Permira Europe II L.P. 1: .....	14,966
- Permira Europe II L.P. 2: .....	23,410
- Permira Europe II C.V. 3: .....	990
- Permira Europe II C.V. 4: .....	1,485
- Permira Europe II Co-investment Scheme: .....	398
- Schroder Ventures Investments Limited: .....	1,610
- Guido Paolo Gamucci: .....	306
- Gianluca Andena: .....	207
- Nicola Volpi: .....	45
- Federico Saruggia: .....	2
- Paolo Colonna: .....	32
Total: .....	<u>43,451</u>

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008122060/3794/44.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Limat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.017.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of September.

Before the undersigned M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Alpina Real Estate Company S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered

with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 131.697, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 16th September 2008; and

(2) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 132.034 here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 16th September 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

### Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

**Art. 1. Form - corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Limat S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

#### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, shares****Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro each (EUR 25.-) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III.- Management****Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using



this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

#### **Chapter VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Transitory provisions

17.1 The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### *Subscription - payment*

The share capital of the company has been subscribed as follows:

	Shares:
Alpina Real Estate Company S.C.A. ....	299
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS .....	<u>201</u>
Total: .....	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Shareholders resolve to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr. Raphael Küster, economist, born on the 31st of October 1975 in Stuttgart (Germany), professionally residing at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
  - Mr. Luis Iglesias, engineer, born on the 30th of November 1974 in Madrid (Spain), professionally residing at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2) The Company shall have its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant le soussigné M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697, ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2008; et

(2) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, existant sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 132.034, ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Limat S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements légaux, commerciaux, techniques ou financier(s) et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'Associé unique, celui-ci peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Alpina Real Estate Company S.C.A. ....	299
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS .....	201
Total: .....	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- Euro.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les Associés décident de nommer gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Raphael Küster, économiste, né le 31 octobre 1975 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Luis Iglesias, ingénieur, né le 30 novembre 1974 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Le siège social de la Société est établi au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39504. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127548/211/442.

(080149012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Renson Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.689.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2008,

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RENSON INVESTMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 9 septembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital, autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 14.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.



**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

*Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008 Relation GRE/2008/3714. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50 % = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122370/231/153.

(080142366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

---

**VM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.959.

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VM EUROPE S.A.", ayant son siège social à L-2522, Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.959, constituée suivant acte reçu en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C numéro 858 du 9 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1917 du 12 octobre 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent quatre-vingts) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36725. — Reçu douze euros (€ 12,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008129180/211/63.

(080150260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Sapera AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 141.911.

—  
ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Gegenstand des Unternehmens: Internationale Auskünfte über Personen und Gesellschaften bezüglich ihre Seriosität, Liquidität etc., die Beratung bei Investmentgeschäften, die Ueberprüfung und Analyse von Investmentgeschäften, sowie Nachforschungen bei bereits getätigten Investmentgeschäften.

Muttergesellschaft eingetragen in der Schweiz, Firmennummer CH-400.3.921.112-1 Handelsregister des Kanton Aargau

Verantwortlicher in Luxemburg sowie in der Schweiz

Herrn Pedro Steinmann, geboren am 14.08.1969, wohnhaft in CH-5432 Neuenhof AG, Bankstrasse 6A, Mitglied des Verwaltungsrates mit Einzelunterschrift

Pour requisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Fiduciaire B+C S.A.R.L.

3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008126141/7759/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Sapera AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 141.911.

—  
STATUTEN

der Sapera AG mit Sitz in Baden

Firmennummer: CH-400.3.921.112-1)

**I. Grundlage**

**Art. 1. Firma und Sitz.** Unter der Firma

Sapera AG

besteht mit Sitz in Aarau AG auf unbestimmte Dauer eine Aktiengesellschaft gemäss Art. 620 ff. OR.

**Art. 2. Zweck.** Die Gesellschaft bezweckt internationale Auskünfte über Personen und Gesellschaften bezüglich ihrer Seriosität, Liquidität etc., die Beratung bei Investmentgeschäften, die Überprüfung und Analyse von Investmentgeschäften, sowie Nachforschungen bei bereits getätigten Investmentgeschäften.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen und Tochtergesellschaften im In- und Ausland errichten und sich an anderen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen sowie alle Geschäfte tätigen, die direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen. Die Gesellschaft kann im In- und Ausland Patente, Lizenzen und Grundeigentum erwerben, belasten, veräußern und verwalten. Sie kann auch Finanzierungen für eigene oder fremde Rechnung vornehmen sowie Garantien und Bürgschaften für Tochtergesellschaften und Dritte eingehen.

**II. Kapital**

**Art. 3. Aktienkapital und Aktien.** Das Aktienkapital beträgt CHF 50.000.- (Schweizer Franken fünfzigtausend) und ist eingeteilt in 50 Namensaktien zu nominell CHF 1.000.-.

Die Aktien sind vollständig liberiert.

**Art. 4. Aktienzertifikate.** Anstelle von einzelnen Aktien kann die Gesellschaft Zertifikate über mehrere Aktien ausstellen.

**Art. 5. Umwandlung, Zerlegung und Zusammenlegung von Aktien.** Die Generalversammlung kann bei unverändert bleibendem Aktienkapital durch Statutenänderung jederzeit Namenaktien in Inhaberaktien und Inhaberaktien in Namen-

aktien umwandeln sowie Aktien in solche von kleinerem Nennwert zerlegen oder zu solchen von größeren Nennwert zusammenlegen, wobei letzteres der Zustimmung des Aktionärs bedarf.

**Art. 6. Aktienbuch.** Der Verwaltungsrat führt über alle Namenaktien ein Aktienbuch, in welches die Eigentümer und Nutznießer mit Namen und Adresse eingetragen werden.

Im Verhältnis zur Gesellschaft gilt als Aktionär oder als Nutznießer, wer im Aktienbuch eingetragen ist.

**Art. 7. Übertragung der Aktien.** Die Übertragung der Namenaktien oder die Begründung einer Nutznießung an den Namenaktien bedarf der Genehmigung durch den Verwaltungsrat.

Der Verwaltungsrat kann das Gesuch um Zustimmung ablehnen, wenn er im Namen der Gesellschaft dem Veräußerer der Aktien anbietet, die Aktien für deren Rechnung, für Rechnung anderer Aktionäre oder für Rechnung Dritter zum wirklichen Wert im Zeitpunkt des Gesuches zu übernehmen oder wenn der Erwerber nicht ausdrücklich erklärt, dass er die Aktien im eigenen Namen und auf eigene Rechnung erworben hat.

Sind die Aktien durch Erbgang, Erbteilung, eheliches Güterrecht oder Zwangsvollstreckung erworben worden, so kann der Verwaltungsrat das Gesuch um Zustimmung nur ablehnen wenn er im Namen der Gesellschaft dem Erwerber die Übernahme der Aktien zum wirklichen Wert anbietet. Der Erwerber kann verlangen, dass der Richter am Sitz der Gesellschaft den wirklichen Wert bestimmt. Die Kosten der Bewertung trägt die Gesellschaft.

### III. Organisation der Gesellschaft

#### A. Generalversammlung

**Art. 8. Befugnisse.** Oberstes Organ der Gesellschaft ist die Generalversammlung der Aktionäre. Ihr stehen folgende unübertragbare Befugnisse zu:

1. die Festsetzung und Änderung der Statuten;
2. die Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle;
3. die Genehmigung des Jahresberichtes und der Konzernrechnung;
4. die Genehmigung der Jahresrechnung sowie die Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinnes, insbesondere die Festsetzung der Dividende und der Tantieme;
5. die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
6. die Beschlussfassung über die Gegenstände, die der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Statuten vorbehalten sind.

**Art. 9. Einberufung und Traktandierung.** Die ordentliche Versammlung findet alljährlich innerhalb sechs Monaten nach Schluss des Geschäftsjahres statt, ausserordentliche Versammlungen werden je nach Bedürfnis einberufen.

Die Generalversammlung ist spätestens 20 Tage vor dem Versammlungstag durch Brief an die Aktionäre und Nutznießer einzuberufen. Die Einberufung erfolgt durch den Verwaltungsrat, nötigenfalls durch die Revisionsstelle. Das Einberufungsrecht steht auch den Liquidatoren und den Vertretern der Anleihegläubiger zu.

Die Einberufung einer Generalversammlung kann auch von einem oder mehreren Aktionären, die zusammen mindestens 10 Prozent des Aktienkapitals vertreten, verlangt werden. Aktionäre, die Aktien im Nennwerte von 1 Million Franken vertreten, können die Traktandierung eines Verhandlungsgegenstandes verlangen. Einberufung und Traktandierung werden schriftlich unter Angabe des Verhandlungsgegenstandes und der Anträge angebeht.

In der Einberufung sind die Verhandlungsgegenstände sowie die Anträge des Verwaltungsrates und der Aktionäre bekanntzugeben, welche die Durchführung einer Generalversammlung oder die Traktandierung eines Verhandlungsgegenstandes verlangt haben.

Spätestens 20 Tage vor der ordentlichen Generalversammlung sind der Geschäftsbericht und der Revisionsbericht den Aktionären am Gesellschaftssitz zur Einsicht aufzulegen. Jeder Aktionär kann verlangen, dass ihm unverzüglich eine Ausfertigung dieser Unterlagen zugestellt wird. Die Aktionäre sind hierüber in der Einberufung zu unterrichten.

Über Anträge zu nicht gehörig angekündigten Verhandlungsgegenständen können keine Beschlüsse gefasst werden; ausgenommen sind Anträge auf Einberufung einer ausserordentlichen Generalversammlung, auf Durchführung einer Sonderprüfung und auf Wahl einer Revisionsstelle infolge Begehrens eines Aktionärs.

Zur Stellung von Anträgen im Rahmen der Verhandlungsgegenstände und zu Verhandlungen ohne Beschlussfassung bedarf es keiner vorgängigen Ankündigung.

**Art. 10. Universalversammlung.** Die Eigentümer oder Vertreter sämtlicher Aktien können, falls kein Widerspruch erhoben wird, eine Generalversammlung ohne Einhaltung der für die Einberufung vorgeschriebenen Formvorschriften abhalten.

In dieser Versammlung kann über alle in den Geschäftskreis der Generalversammlung fallenden Gegenstände gültig verhandelt und Beschluss gefasst werden, solange die Eigentümer oder Vertreter sämtlicher Aktien anwesend sind.

**Art. 11. Vorsitz und Protokoll.** Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident, in dessen Verhinderungsfalle ein anderes vom Verwaltungsrat bestimmtes Mitglied desselben. Ist kein Mitglied des Verwaltungsrates anwesend, wählt die Generalversammlung einen Tagesvorsitzenden.

Der Vorsitzende bezeichnet den Protokollführer und die Stimmenzähler, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Das Protokoll ist vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen. Die Aktionäre sind berechtigt, das Protokoll einzusehen.

**Art. 12. Stimmrecht und Vertretung.** Die Aktionäre üben ihr Stimmrecht in der Generalversammlung nach Verhältnis des gesamten Nennwerts der ihnen gehörenden Aktien aus.

Jeder Aktionär kann seine Aktien in der Generalversammlung selbst vertreten oder durch einen Dritten vertreten lassen, der nicht Aktionär zu sein braucht. Der Vertreter hat sich durch schriftliche Vollmacht auszuweisen.

**Art. 13. Beschlussfassung.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen, soweit das Gesetz oder die Statuten es nicht anders bestimmen, mit der absoluten Mehrheit der vertretenen Aktienstimmen. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt. Dem Vorsitzenden steht kein Stichentscheid zu.

Ein Beschluss der Generalversammlung, der mindestens zwei Drittel der vertretenen Stimmen und die absolute Mehrheit der vertretenen Aktiennennwerte auf sich vereinigt, ist erforderlich für:

1. die Änderung des Gesellschaftszweckes;
2. die Einführung von Stimmrechtsaktien;
3. die Beschränkung der Übertragbarkeit von Namenaktien;
4. eine genehmigte oder eine bedingte Kapitalerhöhung;
5. die Kapitalerhöhung aus Eigenkapital, gegen Sacheinlage oder zwecks Sachübernahme und die Gewährung von besonderen Vorteilen;
6. die Einschränkung oder Aufhebung des Bezugsrechtes;
7. die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft;
8. die Auflösung der Gesellschaft.

Statutenbestimmungen, die für die Fassung bestimmter Beschlüsse grössere Mehrheiten als die vom Gesetz vorgeschriebenen festlegen, können nur mit dem erhöhten Mehr eingeführt und aufgehoben werden.

#### B. Verwaltungsrat

**Art. 14. Wahl und Zusammensetzung.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus einem oder mehreren Mitgliedern.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden auf drei Jahre gewählt. Neugewählte treten in die Amtsdauer derjenigen Mitglieder ein, die sie ersetzen.

Der Verwaltungsrat konstituiert sich selbst. Er bezeichnet seinen Präsidenten und den Sekretär. Dieser muss dem Verwaltungsrat nicht angehören.

**Art. 15. Sitzungen und Beschlussfassung.** Beschlussfähigkeit, Beschlussfassung und Geschäftsordnung werden im Organisationsreglement geregelt.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann unter Angabe der Gründe vom Präsidenten die unverzügliche Einberufung einer Sitzung verlangen.

Bei der Beschlussfassung in Sitzungen des Verwaltungsrates hat der Vorsitzende den Stichentscheid.

Beschlüsse können auch auf dem Wege der schriftlichen Zustimmung zu einem gestellten Antrag gefasst werden, sofern nicht ein Mitglied die mündliche Beratung verlangt.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse ist ein Protokoll zu führen, das vom Vorsitzenden und vom Sekretär unterzeichnet wird.

**Art. 16. Recht auf Auskunft und Einsicht.** Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann Auskunft über alle Angelegenheiten der Gesellschaft verlangen.

In den Sitzungen sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates sowie die mit der Geschäftsführung betrauten Personen zur Auskunft verpflichtet.

Ausserhalb der Sitzungen kann jedes Mitglied von den mit der Geschäftsführung betrauten Personen Auskunft über den Geschäftsgang und, mit Ermächtigung des Präsidenten, auch über einzelne Geschäfte verlangen.

Soweit es für die Erfüllung einer Aufgabe erforderlich ist, kann jedes Mitglied dem Präsidenten beantragen, dass ihm Bücher und Akten vorgelegt werden.

Weist der Präsident ein Gesuch auf Auskunft, Anhörung oder Einsicht ab, so entscheidet der Verwaltungsrat.

Regelungen oder Beschlüsse des Verwaltungsrates, die das Recht auf Auskunft und Einsichtnahme der Verwaltungsräte erweitern, bleiben vorbehalten.

**Art. 17. Aufgaben.** Der Verwaltungsrat kann in allen Angelegenheiten Beschluss fassen, die nicht nach Gesetz oder Statuten der Generalversammlung zugeteilt sind. Er führt die Geschäfte der Gesellschaft, soweit er die Geschäftsführung nicht übertragen hat.

Der Verwaltungsrat hat folgende unübertragbare und unentziehbare Aufgaben:

1. die Oberleitung der Gesellschaft und die Erteilung der nötigen Weisungen;

2. die Festlegung der Organisation;
3. die Ausgestaltung des Rechnungswesens, der Finanzkontrolle sowie der Finanzplanung, sofern diese für die Führung der Gesellschaft notwendig ist;
4. die Ernennung und Abberufung der mit der Geschäftsführung und der Vertretung betrauten Personen;
5. die Oberaufsicht über die mit der Geschäftsführung betrauten Personen, namentlich im Hinblick auf die Befolgung der Gesetze, Statuten, Reglemente und Weisungen;
6. die Erstellung des Geschäftsberichtes sowie die Vorbereitung der Generalversammlung und die Ausführung ihrer Beschlüsse;
7. die Benachrichtigung des Richters im Falle der Überschuldung.

Der Verwaltungsrat kann die Vorbereitung und die Ausführung seiner Beschlüsse oder die Überwachung von Geschäften Ausschüssen oder einzelnen Mitgliedern zuweisen. Er hat für eine angemessene Berichterstattung an seine Mitglieder zu sorgen.

**Art. 18. Übertragung der Geschäftsführung und der Vertretung.** Der Verwaltungsrat kann die Geschäftsführung nach Massgabe eines Organisationsreglementes ganz oder zum Teil an einzelne Mitglieder oder an Dritte übertragen.

Dieses Reglement ordnet die Geschäftsführung, bestimmt die hierfür erforderlichen Stellen, umschreibt deren Aufgaben und regelt insbesondere die Berichterstattung.

Soweit die Geschäftsführung nicht übertragen worden ist, steht sie allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gesamthaft zu.

Der Verwaltungsrat kann die Vertretung einem oder mehreren Mitgliedern (Delegierte) oder Dritten (Direktoren) übertragen. Mindestens ein Mitglied des Verwaltungsrates muss zur Vertretung befugt sein.

#### C. Revisionsstelle

**Art. 19. Revision.** Die Generalversammlung wählt eine Revisionsstelle.

Sie kann auf die Wahl einer Revisionsstelle verzichten, wenn:

1. die Gesellschaft nicht zur ordentlichen Revision verpflichtet ist;
2. sämtliche Aktionäre zustimmen; und
3. die Gesellschaft nicht mehr als zehn Vollzeitstellen im Jahresdurchschnitt hat.

Der Verzicht gilt auch für die nachfolgenden Jahre. Jeder Aktionär hat jedoch das Recht, spätestens 10 Tage vor Generalversammlung die Durchführung einer eingeschränkten Revision und die Wahl einer entsprechenden Revisionsstelle zu verlangen. Die Generalversammlung darf diesfalls die Beschlüsse nach Art. 8 Ziff. 3 und 4 erst fassen, wenn der Revisionsbericht vorliegt.

**Art. 20. Anforderungen an die Revisionsstelle.** Als Revisionsstelle können eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen oder Personengesellschaften gewählt werden.

Die Revisionsstelle muss ihren Wohnsitz, ihren Sitz oder eine eingetragene Zweigniederlassung in der Schweiz haben. Hat die Gesellschaft mehrere Revisionsstellen, so muss zumindest eine diese Voraussetzungen erfüllen.

Ist die Gesellschaft zur ordentlichen Revision verpflichtet, so muss die Generalversammlung als Revisionsstelle einen zugelassenen Revisonsexperten bzw. ein staatlich beaufsichtigtes Revisionsunternehmen nach den Vorschriften des Revisionsaufsichtsgesetzes vom 16. Dezember 2005 wählen.

Ist die Gesellschaft zur eingeschränkten Revision verpflichtet, so muss die Generalversammlung als Revisionsstelle einen zugelassenen Revisor nach den Vorschriften des Revisionsaufsichtsgesetzes vom 16. Dezember 2005 wählen. Vorbehalten bleibt der Verzicht auf die Wahl einer Revisionsstelle nach Artikel 19.

Die Revisionsstelle muss nach Art. 728 bzw. 729 OR unabhängig sein.

Die Revisionsstelle wird für ein Geschäftsjahr gewählt. Ihr Amt endet mit der Abnahme der letzten Jahresrechnung. Eine Wiederwahl ist möglich. Eine Abberufung ist jederzeit und fristlos möglich. Eine Abberufung ist jederzeit und fristlos möglich.

## IV. Rechnungsabschluss und Gewinnverteilung

**Art. 21. Geschäftsjahr und Buchführung.** Beginn und Ende Geschäftsjahres werden vom Verwaltungsrat festgelegt.

Die Jahresrechnung, bestehend aus Erfolgsrechnung, Bilanz und Anhang, ist gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Obligationenrechts, insbesondere der Art. 662a ff. und 958 ff. OR, sowie nach den Grundsätzen der ordnungsgemässen Rechnungslegung aufzustellen.

**Art. 22. Reserven und Gewinnverwendung.** Aus dem Jahresgewinn ist zuerst die Zuweisung an die Reserven entsprechend den Vorschriften des Gesetzes vorzunehmen. Der Bilanzgewinn steht zur Verfügung der Generalversammlung, die ihn im Rahmen der gesetzlichen Auflagen (insbesondere Art. 671 ff. OR) nach freiem Ermessen verwenden kann.

**Art. 23. Auflösung und Liquidation.** Die Auflösung der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Generalversammlung, über den eine öffentliche Urkunde zu errichten ist, erfolgen.

Die Liquidation wird durch den Verwaltungsrat besorgt, falls sie nicht durch einen Beschluss der Generalversammlung anderen Personen übertragen wird. Die Liquidation erfolgt gemäss Art. 742 ff. OR.

Das Vermögen der aufgelösten Gesellschaft wird nach Tilgung ihrer Schulden nach Massgabe der einbezahlten Beträge unter die Aktionäre verteilt.

## V. Benachrichtigung

**Art. 24. Mitteilungen und Bekanntmachungen.** Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen per Brief oder Telefax an die im Aktienbuch verzeichneten Adressen.

Publikationsorgan der Gesellschaft ist das Schweizerische Handelsamtsblatt.

Baden, den 6. August 2008.

Sapera AG

Unterschrift

Référence de publication: 2008126151/7759/207.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04227. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

### Cinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.583.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 septembre 2008*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CINS A S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited, ayant son adresse professionnelle à Tortola, British Virgin Islands, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Luxembourg Administration Services Limited, ayant son adresse professionnelle à Tortola, British Virgin Islands, de sa fonction de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen ayant son adresse professionnelle 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de nommer TCG Gestion SA ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de nommer CAS Services SA ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

Les mandats expirant lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Référence de publication: 2008128551/710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

### Eurostamm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.972.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am vierten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Helmut STEINBACH, Kaufmann, wohnhaft in D-48703 Stadtlohn, Alter Dyk 20.
- 2.- Herr Erhard STEINBACH, Kaufmann, wohnhaft in D-48703 Stadlohn, Düster Stegge, 89.
- 3.- Herr Franz-Josef GREWING, Kaufmann, wohnhaft in D-48703 Stadtlohn, Immingfeldweg, 12.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung EUROSTAMM A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf ausserdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREIUNDDBREIßIG TAUSEND EURO (EUR 33.000,-) eingeteilt in DREIUNDDBREIßIG (33) Aktien zu je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf ZEHN MILLIONEN EURO (EUR 10.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.



Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des "administrateur délégué" rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt den ersten Donnerstag im Juni um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Sämtliche ordentlichen sowie außerordentlichen Gesellschafterversammlungen sind nur beschlussfähig, wenn das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist.

Sämtliche Beschlüsse bedürfen der Einstimmigkeit.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2009 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen sämtliche DREIUNDREIßIG (33) Aktien zu zeichnen wie folgt:

1.- Herr Helmut STEINBACH, vorbenannt, elf Aktien . . . . .	11
2.- Herr Erhard STEINBACH, vorbenannt, elf Aktien . . . . .	11
3.- Herr Franz-Joseph GREWING, vorbenannt, elf Aktien . . . . .	11
TOTAL: dreiunddreißig Aktien . . . . .	33

Sämtliche Aktien wurden voll eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von DREIUNDREIßIGTAUSEND EURO (33.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

122954

*Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

*Schätzung der Gruendungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendneuhundert Euro.

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Der Erschienen welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, fasste folgende Beschlüsse

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Helmut STEINBACH, Kaufmann, wohnhaft in D-48703 Stadtlohn, Alter Dyk 20, geboren in Stadtlohn, am 11. November 1924.

2.- Herr Franz-Josef GREWING, Kaufmann, wohnhaft in D-48703 Stadtlohn, Immingfeldweg 12, geboren in Schermbeck, am 14. März 1948.

3.- Herr Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, geboren in Freiburg, am 21. Juli 1946.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

LCG International A.G., L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

5) Zu Verwaltungsratsmitgliedern an welche die laufende Geschäftsführung übertragen wird und welche die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift vertreten können für eine Dauer die sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014 enden wird werden Herr Helmut STEINBACH, und Herr Franz-Josef GREWING, beide vorbenannt ernannt.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem deutschen und dem englischen Text, die deutsche Fassung maßgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

**Folgt die englische Fassung:**

In the year two thousand and eighth, on the fourth day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Helmut STEINBACH, trader, residing in D-48703 Stadtlohn, Alter Dyk 20.

2.- Mr Erhard STEINBACH, trader, residing in D-48703 Stadlohn, Düster Stegge, 89.

3.- Mr Franz-Josef GREWING, trader, residing in D-48703 Stadtlohn, Immingfeldweg, 12.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of EUROSTAMM A.G.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND EURO (EUR 33,000.-), divided into THIRTY-THREE (33) shares of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to TEN MILLION EURO (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or fac-simile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the "administrateur délégué".

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Thursday of June at 11.00 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9 .** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Resolutions can only be taken at the ordinary as well as at the extraordinary meetings of shareholders when the entire share capital is present or represented.

All the resolutions are taken by unanimous vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Helmut STEINBACH, prenamed, eleven shares . . . . .	11
2.- Mr Erhard STEINBACH, prenamed, eleven shares . . . . .	11
3.- Mr Franz-Joseph GREWING, prenamed, eleven shares . . . . .	11
TOTAL: thirty-three shares . . . . .	33

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-THREE THOUSAND EURO (EUR 33,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,900.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - 1.- Mr Helmut STEINBACH, trader, residing in D-48703 Stadtlohn, Alter Dyk 20, born in Stadtlohn, on November 11, 1924.
  - 2.- Mr Franz-Joseph GREWING, trader, residing in D-48703 Stadtlohn, Immingfeldweg 12, born in Schermbeck, on March 14, 1948.
  - 3.- Mr Wolfram Otto VOEGELE, attorney at law, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, born in Freiburg, on July 1, 1946.
3. Has been appointed auditor:  
LCG International A.G., L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.
5. The registered office will be fixed at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 6.- The members of the board of directors which will be charged with the day-to-day management, and which will commit the company by their individual signature for a period ending after the annual general meeting of 2014 will be Mr Helmut STEINBACH and Mr Franz-Joseph GREWING, both prenamed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the German and the English text, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: H. STEINBACH - E. STEINBACH - F.J. GREWING - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008. LAC/2008/37276. — Reçu cent soixante-cinq euros à 0,50%: 165,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den zweiten Oktober zweitausendacht.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127115/242/296.

(080148010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.133.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders ("the meeting") of BLACKROCK AGRICULTURE FUND, société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, (matr. 2007 4502 033), established on 24 September 2007 by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 132.133, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2466 dated 31.10.2007, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The meeting was opened at 3 p.m. at L-2314 Luxembourg, 2-4, Place de Paris, under the chair of Maître Jean-Claude MICHELS residing in Luxembourg, who appointed as secretary Monsieur Kristof MEYNAERTS, residing in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Monsieur Kristof MEYNAERTS, residing in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The meeting was first convened by convening notices, containing the agenda, which were sent to the shareholders by registered mail on 12 August 2008. The meeting held on 22 August 2008 was not authorised to deliberate on the agenda due to a lack of quorum required by article 67-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended. The meeting has consequently been duly reconvened by notice published in the Memorial C, d'Wort and La Voix on 26 August 2008 and on 10 September 2008.

II. The present meeting is not subject to any quorum requirement.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the financial year and the date of the annual general meeting of the Company.

Change of the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year, and accordingly amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the company shall commence on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year."

Change, except for the first annual general meeting of the Company (relating to the financial year ending on 31 December 2008), of the date of the annual general meeting of the Company, which will be held on the second last Friday of June each year, and accordingly amendment of paragraph 6 of article 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** (...) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the second last Friday of June each year, except for the first annual general meeting (relating to the financial year ending on 31 December 2008) which shall be held on the second last Friday of March 2009."

As a consequence of the above items and for the avoidance of doubt, acknowledgement that the current financial year will close on 31 December 2008 and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2009 and will end on 31 December 2009, as well as acknowledgement that the first annual general meeting of the Company (relating to the

financial year ending 31 December 2008) will be held on the second last Friday of March 2009 and that the any subsequent annual general meetings of the Company will be held on the second last Friday of June of each year;

2. Acceptance of the resignation of Mr. Ian MASON as director of the company and ratification of the co-optation of Mr James Frederick Adrian REYNOLDS as director of the Company.

Acknowledgment and acceptance of the resignation as director of the Company of Mr Ian Mason with effect as of 12 October 2007 and decision to grant him discharge for the performance of his duties as director of the Company until that date;

Ratification of the co-optation of Mr James Frederick Adrian Reynolds, professionally residing at 33 King William Street, London EC4R 9AS, United Kingdom in replacement of Mr Ian Mason, decided by resolutions of the board of directors of the Company dated 21 November 2007 with effect as of 12 October 2007; and

3. Any other business.

IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and the acting notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. According to the attendance list, out of 4,082,021.04 shares in issue, 219 shares are present or represented.

VI. The quorum required by law is present or represented at the present meeting. The items require a majority of two thirds of the validly cast votes for their adoption.

VII. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

After deliberation the meeting then took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to change the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year and accordingly to amend article 24, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the company shall commence on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year."

Furthermore, the meeting decides to change, except for the first annual general meeting of the Company (relating to the financial year ending on 31 December 2008), the date of the annual general meeting of the Company, which will be held on the second last Friday of June of each year, and accordingly amendment of paragraph 6 of article 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** (...) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the second last Friday of June each year, except for the first annual general meeting (relating to the financial year ending on 31 December 2008) which shall be held on the second last Friday of March 2009."

As a consequence of the above items and for the avoidance of doubt, the meeting acknowledges that the current financial year will close on 31 December 2008 and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2009 and will end on 31 December 2009, as well as acknowledges that the first annual meeting of the Company (relating to the financial year ending 31 December 2008) will be held on the second last Friday of March 2009 and that any subsequent annual general meetings of the Company will be held on the second last Friday of June each year.

#### *Second resolution*

The meeting decides to acknowledge and accept the resignation as director of the company of Mr. Ian MASON with effect as of 12 October 2007 and decides to grant him discharge for the performance of his duties as director of the Company until that date.

The meeting decides to ratify the co-optation of Mr. James Frederick Adrian REYNOLDS, professionally residing at 33 King William Street, London EC4R 9AS, United Kingdom, born on the 2 October 1966 at Newton-Le-Willows, UK in replacement of Mr. Ian MASON, decided by resolutions of the board of directors of the Company dated 21 November 2007 with effect as of 12 October 2007.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 900.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appeared persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg at 2-4, Place de Paris, on the date indicated at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'assemblée") de BLACKROCK AGRICULTURE FUND, société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, (matr. 2007 4502 033), constituée le 24 septembre 2007 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.133 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2466 du 31 octobre 2007, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle

L'assemblée a commencé à quinze (15) heures à L-2314 Luxembourg, 2-4, Place de Paris sous la présidence de Maître Jean-Claude MICHELS, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Kristof MEYNAERTS, demeurant à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kristof MEYNAERTS, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée ainsi constituée, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée a été convoquée une première fois par lettres de convocation en date du 12 août 2008. L'assemblée tenue le 22 août 2008 n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour en raison de l'absence du quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. L'assemblée a été par conséquent dûment reconvoquée par des convocations publiées au Mémorial C, dans d'Wort et dans La Voix les 26 août 2008 et 10 septembre 2008.

II. La présente assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année financière et de la date de l'assemblée générale annuelle de la société.

Modification de l'année financière de la société, qui court du 1er janvier au 31 décembre de chaque année et par conséquent modification de l'article 24 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Année Financière.** L'année financière de la société commence le premier jour de janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année."

Modification, sauf pour la première assemblée générale annuelle de la société (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008), la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année, et par conséquent modification du paragraphe six (6) de l'article 22 des statuts de la société, pour changer la date de l'assemblée générale annuelle, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** [...] L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la législation luxembourgeoise, au Luxembourg, à la date et à l'heure précisées dans la convocation, l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année, à l'exception de la première assemblée générale annuelle (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008) qui sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de mars 2009."

Comme conséquence des questions qui précèdent et pour éviter tout doute, acceptation que l'année financière actuelle se termine le 31 décembre 2008 et que la première année financière subséquente commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se clôturer le 31 décembre 2009. L'assemblée admet également que la première assemblée annuelle de la société (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008) sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de mars 2009 et que toute assemblée générale annuelle subséquente sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Ian MASON comme administrateur de la société et ratification de la cooptation de Monsieur James Frederick Adrian REYNOLD comme administrateur de la société.

Confirmation et acceptation de la démission comme administrateur de la société de Mr Ian MASON avec effet au 12 octobre 2007 et décision de lui donner décharge pour l'exécution de ses fonctions d'administrateur de la société jusqu'à cette date.

Ratification de la cooptation de Monsieur James Frederick Adrian REYNOLDS, résidant professionnellement à 33 King William Street, London EC4R 9AS, Royaume-Uni pour remplacer Monsieur Ian MASON, décidée par résolution du conseil d'administration de la société le 21 novembre 2007 avec effet au 12 octobre 2007;

3. Toutes autres affaires.

IV. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont présentés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

V. Il résulte de la liste de présence que des 4,082,021.04 actions émises, 219 actions sont présentes ou représentées.

VI. Le quorum exigé par la loi est présent ou représenté à cette assemblée. Les questions à l'ordre du jour exigent une majorité des deux tiers des votes pour être adoptées.

VII. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année financière de la société, qui dure du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et consécutivement modifier le paragraphe premier (1) de l'article 24 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Année Financière.** L'année financière de la société commence le premier jour de janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année."

De plus, l'assemblée décide de modifier, sauf pour la première assemblée générale annuelle de la société (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008), la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année, et par conséquent modifier le paragraphe six (6) de l'article 22 des statuts de la société, pour changer la date de l'assemblée générale annuelle, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** [...] L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la législation luxembourgeoise, au Luxembourg, à la date et à l'heure précisées dans la convocation, l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année, à l'exception de la première assemblée générale annuelle (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008) qui sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de mars 2009."

Comme conséquence des questions qui précèdent et pour éviter tout doute, l'assemblée admet que l'année financière actuelle se termine le 31 décembre 2008 et que la première année financière subséquente commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se clôturer le 31 décembre 2009. L'assemblée admet également que la première assemblée annuelle de la société (relative à l'année financière qui se termine le 31 décembre 2008) sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de mars 2009 et que toute assemblée générale annuelle subséquente sera tenue l'avant dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre et d'accepter la démission de Monsieur Ian MASON comme administrateur de la société avec effet au 12 octobre 2007 et décide de lui donner décharge pour l'exécution de ses fonctions d'administrateur de la société jusqu'à cette date.

De plus, l'assemblée décide de ratifier la co-optation de Monsieur James Frederick Adrian REYNOLDS, résidant professionnellement à 33 King William Street, London EC4R 9AS, Royaume-Uni, né le 2 octobre 1966 à Newton-Le-Willows, UK, pour remplacer Monsieur Ian MASON, décidée par résolution du conseil d'administration de la société le 21 novembre 2007 avec effet au 12 octobre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous dépenses, coûts, rémunérations ou charges, relatifs aux présentes, qui sont à charge de la société sont estimés approximativement à 900.- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, affirme par les présentes qu'à la requête des personnes susmentionnées cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, 2-4, Place de Paris, date qu'en tête des présentes.

Et après avoir été donné aux parties pour lecture, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: J.-C. MICHELS, K. MEYNAERTS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2008, DIE/2008/8644. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 octobre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008129167/4917/199.

(080150853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126899/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09015. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

### **SPR Soparfi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

R.C.S. Luxembourg B 142.069.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Carla Susana PEREIRA RIBEIRO, employée privée, née le 30 mars 1983 à Fafe (P), demeurant à L-7762 Bissen, 12B, rue de Boevange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en tant qu'associée unique dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Forme, dénomination, siège social, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SPR SOPARFI SA".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Consthum.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

#### **Objet social**

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

#### **Capital social**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,00 €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,00 €) chacune.

#### **Forme et transmission des actions**

**Art. 6.** Les actions sont nominatives et ne pourront devenir des actions au porteur que sur décision unanime des actionnaires en assemblée générale.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

### Modifications du capital social

**Art. 7.** Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La mise en oeuvre d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

### Conseil d'administration

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration qui comporte un membre aussi longtemps que la présente société est unipersonnelle. Dès qu'une assemblée générale a constaté qu'il existe plus d'un actionnaire, le conseil d'administration est composé de trois membres. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

### Pouvoirs du conseil d'administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent suivant la formule âge décroissant.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

### Commissaire

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2008.

### Assemblées générales

**Art. 12.** Aussi longtemps que la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Les dispositions qui suivent s'exercent donc dès que la société compte plus d'un associé.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'une vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 16.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Dispositions légales

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et plus spécialement la loi du 25 août 2006 sur la société européenne et la société anonyme à associé unique, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Le comparant précité a souscrit l'entièreté des actions créées et toutes les mille actions lui sont donc attribuées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000.- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Sandra Armanda PEREIRA RIBEIRO, employée, née le 25 octobre 1979 à Fafe (P), demeurant à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Marco DO COUTO TEIXEIRA DA SILVA, né le 2 mai 1986 à Ettelbruck, demeurant à L-9146 Erpeldange, 7, rue Abbé Kalbesch.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) La société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

6) Le siège social de la société est établi à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. S. PEREIRA RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39389. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008128819/242/150.

(080150252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126901/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09014. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126903/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09013. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 142.038.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

1. RHO VENTURES V, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, represented by its general partner, RMV V, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, United States of America, registered with the State of Delaware, here represented by Ms. Virginie Boussard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on July 31, 2008; and

2. RHO VENTURES V AFFILIATES, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, United States of America, registered with the State of Delaware, here represented by Ms. Virginie Boussard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on July 31, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the Company is "Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par Value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholder(s), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one manager designated as "A manager" and one manager designated as "B manager", being a Luxembourg resident, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one A manager and at least one B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated in accordance with Article 8.1. of these Articles.

#### Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholders

#### Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, at the end of the financial year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of May each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur (s) d'entreprises, when so required by the Law.

13.3. The shareholders appoint the commissaire(s) aux comptes, if any and réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire (s) aux comptes and the réviseur(s) d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(ii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by at least one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31,2008.

### *Subscription and payment*

- RHO VENTURES V, L.P., represented as stated above, subscribes to eleven thousand four hundred ninety-one (11,491) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eleven thousand four hundred ninety-one euro (EUR 11,491.-), and

- RHO VENTURES V AFFILIATES, L.L.C., represented as stated above, subscribes to one thousand and nine (1,009) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand and nine euro (EUR 1,009.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two hundred two hundred euro (EUR 2,200.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Jeffrey Ian MARTIN, Attorney, born in New York, United States of America, on May 14, 1972, residing at 163 Prospect Place, Brooklyn, New York 11238, United States of America.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Patrice GALLASIN, Lawyer, born in Villers-Semeuse (France) on December 9, 1970, residing at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.



WHEREOF this deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier août.

Par devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

#### ONT COMPARU:

1. RHO VENTURES V, L.P., une société en commandite simple du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par son associé commandité, RMV V, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'Etat du Delaware,

ici représentée par Mlle Virginie Boussard, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 31 juillet 2008; et

2. RHO VENTURES V AFFILIATES, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'Etat du Delaware,

ici représentée par Mlle Virginie Boussard, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée New York, le 31 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur-par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant, d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - siège social - objet - durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination sociale de la Société est "Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre et autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds en ce compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne pourra effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixée à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision du ou des associé(s), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de part sociale n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant désigné comme "gérant A" et d'un gérant désigné comme "gérant B", étant résident luxembourgeois, nommés par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment (avec ou sans motif) par une décision du ou des associés.

**Art. 8. Conseil de Gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

#### **8.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil de Gérance.

#### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au Conseil de Gérance, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et aux endroits prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les décisions circulaires signées par tous les gérants (les Décisions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B de la Société.

(ii) La Société pourra être également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués conformément à l'Article 8.1 des présents Statuts.

## Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

## IV. Associés

### Art. 10. Assemblées générales des associés et décisions circulaires des associés.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées à l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de décisions circulaires (les Décisions Circulaires des Associés) si le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Lorsque les décisions sont adoptées par Décision Circulaire des Associés, le texte des décisions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Décisions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portant la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions qui doivent être adoptées en Assemblées Générales ou par Décisions Circulaires des Associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions seront adoptées lors de l'Assemblée Générale ou par Décisions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 11. Associé Unique.

11.1 Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Décisions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

11.3 Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**

### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil de gérance dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s) et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de résultats seront approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Décisions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

12.5. Dans le cas où le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra chaque année au siège social de la Société, le premier mardi du mois de mai à 15h00, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable dans la ville de Luxembourg (soit un Jour Ouvrable), l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant au même endroit et à la même heure.

### **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprise.**

13.1. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise, dans les cas prévus par la Loi.

13.3. Les associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, et le(s) réviseur(s) d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le(s) réviseur(s) d'entreprise sont rééligibles.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que les bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est adoptée par les associés endéans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés, adoptée par au moins la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

## **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Décisions Circulaires des Gérants ainsi que les Décisions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions qui ont été acceptées par le Conseil de Gérance.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Décisions Circulaires des Gérants ou des Décisions Circulaires des Associés selon le cas, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi applicable du Luxembourg (y compris la Loi) et, sous réserve des dispositions d'ordre public légales du Luxembourg (y compris la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

- RHO VENTURES V, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (11.491) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 11.491,-), et

- RHO VENTURES V AFFILIATES, L.L.C., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille neuf (1.009) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille neuf euros (EUR 1.009,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les décisions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Jeffrey Ian MARTIN, Avocat, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mai 1972, demeurant au 163 Prospect Place, Brooklyn, New York 11238, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Patrice GALLASIN, Juriste, né à Villers-Semeuse (France), le 9 décembre 1970, demeurant au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Virginie Boussard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2008, LAC/2008/32384. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008128239/202/516.

(080149490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126905/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09011. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080147266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126908/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09008. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080147269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**J-J. Partners S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 49.060.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Mr. Göran J. EHRNROOTH, Director, résidant à 7A Unionsgatan, 00130 Helsingfors, Finlande, Président;
- Mr. Robert G. EHRNROOTH, Director, résidant à 6A6 Södra kajen, 00130 Helsingfors, Finlande;
- Mrs. Eisa FROMOND, Doctor of Philosophy, résidant à Sällvik Gard, 10620 Högbäcka, Finlande;
- Mr. Mattias WREDE, Student, résidant à 32A Storsvängen, 00200 Helsingfors, Finlande;
- Mr. Peter HARTWALL, Research & Development Manager, résidant à 15F Mellstenvägen, 02170 Esbo, Finlande;
- Mr. Thomas TALLBERG, Medical Doctor, résidant à 16A Enasvängen, 00200 Helsingfors, Finlande;
- Mr. Christoffer CHARPENTIER, lawyer, residing at Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande.

Est nommé Administrateur-Délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Mr. Christoffer CHARPENTIER, lawyer, residing at Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande, en remplacement de Monsieur Alexander BARGUM, Administrateur-Délégué démissionnaire.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Alexander BARGUM, residing at Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jarl ENGBERG n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008128372/534/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00457. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Columbus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126910/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09005. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Plummer Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 106.732.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire mixte des actionnaires et des obligataires de la société anonyme PLUMMER INVESTMENTS SA, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 106.732, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2005 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 713 du 19 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Catherine COPPEE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires et les obligataires présents ou représentés et le nombre d'actions et d'obligations qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La dite liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social, et toutes les obligations émises par la société à la date de ce jour sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire mixte, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

III. Que tous les actionnaires et obligataires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission des membres du Conseil d'administration et nomination de trois nouveaux administrateurs;
2. Démission du Commissaire aux comptes;
3. Transfert du siège social, statutaire et administratif du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, et adoption par la société de la nationalité panaméenne;
4. Décision de la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité;
5. Changement de la dénomination sociale de la société de PLUMMER INVESTMENTS en PLUMMER INVESTMENTS CO.;
6. Désignation de Monsieur Edgardo E. Diaz et Monsieur Fernando A. Gil comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désignation de l'étude d'avocats "Aleman, Cordero, Galindo & Lee" pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama.;
7. Radiation de la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg;
8. Divers.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social vers Panama, République de Panama de sorte que la société adoptera la nationalité panaméenne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale mixte des actionnaires et des obligataires, cette dernière après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

122976

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Nicole THOMMES, de Messieurs Marc KOEUNE, Sébastien GRAVIÈRE et Jean-Yves NICOLAS de leurs fonctions de membres du Conseil d'administration de la société, décide de réduire le nombre des membres du Conseil d'administration à trois, et de nommer en remplacement:

- Monsieur Edgardo Eloy DIAZ, né le 11 février 1954 à Los Santos, République de Panama, demeurant professionnellement à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, administrateur et Président;

- Madame Maria VALLARINO AMADO, née le 16 juin 1960 à Panama, République de Panama, demeurant professionnellement à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, administrateur et Secrétaire;

- Monsieur Fernando A. GIL, né le 6 mars 1982 à Panama, République de Panama, demeurant professionnellement à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, administrateur et Trésorier.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, ainsi que l'ensemble du passif et de l'actif de la société.

L'assemblée générale prend acte que ce transfert confère à la société la nationalité panaméenne et lui fait perdre la nationalité luxembourgeoise.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de PLUMMER INVESTMENTS en PLUMMER INVESTMENTS CO.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale désigne Monsieur Edgardo E. Diaz et Monsieur Fernando A. Gil prénommés comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désigne l'étude d'avocats "Aleman, Cordero, Galindo & Lee", East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de radier la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de commerce de la République de Panama.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DURO; K. MASTINU; C. COPPEE; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation LAC/2008/30290. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127199/211/89.

(080148550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.